

**Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 21 mars 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit de 548 000 francs destiné à l'étude d'aménagement de zones de rencontre et de zones piétonnes dans le quartier des Grottes.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Sarah Klopmann.**

La proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance plénière du 18 avril 2012. La commission l'a étudiée lors de ses séances des 18 septembre, 6, 13 et 27 novembre, 4 décembre 2012 et 8 janvier 2013, sous la présidence de M. Vincent Schaller. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la rapporteuse remercie.

**Séance du 18 septembre 2012**

*Audition de M<sup>me</sup> Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, accompagnée de M. François Bornicchia*

M<sup>me</sup> Giraud déclare que les études proposées sont l'une des mesures préconisées par le contrat de quartier. Le périmètre s'étend sur 17,9 hectares, soit le cœur historique des Grottes, l'Ilot 13, le parc des Croupettes. Environ 4000 personnes habitent ce périmètre.

Le contrat de quartier lie la Ville avec l'ensemble des actrices et acteurs d'un quartier (habitant-e-s, commerçant-e-s, etc.) dans une démarche participative afin d'améliorer le quartier. Les sujets abordés concernent l'aménagement, l'environnement, les infrastructures et les projets de développement communautaires. La démarche a débuté en 2009 avec une séance publique. Des groupes de travail et une commission de coordination ont ensuite été constitués, puis une feuille de route élaborée. Les délais pour la mise en œuvre des projets s'étalent entre 4 et 6 ans. Il est difficile de savoir quel sera le coût total de réalisation, mais il avoisinera probablement les 5 millions.

Les études présentées lors de cette séance proviennent principalement du groupe «Sécurisation des déplacements» et ont été réfléchies sur la base d'observations des habitant-e-s et d'un mandataire. Un régime de circulation en zone 20 km/h (zone de rencontre) et la réalisation d'une zone à priorité piétonne sont prévus. La zone 20 km/h implique l'absence de passages piétons, mais la sécurité piétonne est largement améliorée par la suppression du trafic de transit et la diminution de la vitesse qui sera facilement induite par la configuration des lieux. Il

existe des zones de rencontre qui fonctionnent très bien. Les zones piétonnes du projet sont la place des Grottes et une partie de la rue de l'Industrie. Les autres rues seraient placées en zone de rencontre.

Ce schéma propose des circulations en boucle qui permettent de desservir le quartier, et notamment les commerces. L'accessibilité au quartier est donc maintenue, mais le transit évité. Il permet également de sécuriser les déplacements et plus particulièrement les mobilités douces, et met en valeur les cheminements piétons qui existent déjà. Ces aménagements permettent également de valoriser l'espace public et le patrimoine bâti, ce d'autant plus que la Ville a énormément investi dans la rénovation de plusieurs immeubles de ce quartier. Il peut être envisagé de mettre de l'arborisation dans la rue de l'Industrie. Des portes d'entrée dans ce quartier seront installées.

Le stationnement sera maintenu par compensation des places en ouvrage. La nouvelle loi cantonale sur le stationnement sera respectée. La Ville dédiera ses propres parkings au stationnement habitant. Il existe de nombreuses places vides sous les bâtiments. Tout cela sera étudié. La zone bleue actuelle est considérée comme une zone de stationnement pour habitant-e-s. Ils/elles pourront ensuite prendre des places en location à la Gérance immobilière municipale (GIM). Il est actuellement possible de donner l'offre en stationnement actuel et le taux de vacance dans les parkings de la GIM. Il est par contre difficile de préciser le nombre de places supprimées en surface; l'étude doit justement définir cela.

Une commissaire s'inquiète de la différence de coût entre les places en surface et les places en sous-sol. M<sup>me</sup> Giraud admet mais rappelle alors que le département n'a pas la maîtrise des prix des places de parc. Mais, celles-ci étant, dans ce quartier, relativement hétérogènes, il pourrait être possible d'homogénéiser les tarifs à un taux acceptable.

De manière plus générale, il est demandé si une étude a été menée sur la compensation des places perdues qui appartiennent à la Ville et s'il existe un compte qui donne le nombre de véhicules. M<sup>me</sup> Giraud acquiesce.

Ces aménagements n'auront pas d'impact direct sur les TPG et, pour un éventuel impact indirect, le mandataire a pris en considération la progression des TPG dans son étude.

Il est prévu d'engager un bureau d'architecte (Transitec) appuyé par un bureau d'ingénieur pour mener ce travail, qui sera réalisé en partenariat avec les habitant-e-s. Pour répondre à d'éventuelles suspicions, M<sup>me</sup> Giraud précise que ce projet n'a rien à voir avec celui des 50 rues piétonnes, abandonné par le département, et qu'il n'y aura pas d'études cumulées sur la ou les même(s) rue(s).

Le dépôt de la demande de crédit de construction se fera début 2014.

Suite à une question, M<sup>me</sup> Giraud rappelle que, si le projet d'extension de la gare de Cornavin se réalise en surface, le bas du quartier des Grottes sera modifié et il faudra revoir le bas du périmètre – uniquement – de ce projet. Cela ne représenterait que 20% du périmètre. La ville bouge tout le temps, le travail des urbanistes ne peut pas toujours attendre des décisions pour avancer. C'est ensuite au politique de décider.

M<sup>me</sup> Giraud montre à la commission deux images de Sion, dont le centre-ville a été complètement réaménagé, et déclare que les principes mis en œuvre ressemblent au but recherché. Une délégation du contrat de quartier a fait un déplacement là-bas et rencontré des homologues sédunois-e-s. (N.d.l.r.: Les représentant-e-s de la société civile – habitant-e-s et commerçant-e-s – ont payé leur voyage et la Ville a financé le voyage des cinq fonctionnaires impliqués dans ce contrat de quartier.)

Des commissaires remarquent que les voies d'accès autour de Sion sont un grand avantage pour cette ville et qu'elle possède beaucoup de parking permettant ces aménagements. Ils pensent, par ailleurs, que les horaires de ces parkings sont efficaces et que Genève ferait bien de prendre exemple et de garantir les places jaunes.

Une commissaire demande s'il est possible pour les services d'avoir des informations sur l'impact social des projets menés, car la sécurité est intimement liée à l'aménagement d'une rue.

Il est alors répondu qu'il n'y a pas d'études spécifique mais que la Ville se base sur les processus participatifs en cours, puisque ce sont les habitant-e-s et commerçant-e-s du quartier qui sont les plus à même de répondre aux questions portant sur la sécurité. Il y a également des échanges avec la police municipale, qui participe aux séances de concertation. M<sup>me</sup> Giraud trouve cependant que l'aménagement n'a pas vocation à régler les problèmes d'incivilité et d'insécurité, mais qu'il peut contribuer à faire vivre une rue.

Une autre commissaire déclare qu'une zone piétonne, selon la nature du tissu alentour, n'impliquera pas les mêmes effets le jour et la nuit. Elle demande donc si des comparaisons sont faites avec d'autres villes et si des laboratoires spécialisés s'intéressent à cette question. Elle ajoute que des villes commencent à créer des zones piétonnes plus étendues et que ce genre de questionnement devient de plus en plus important. Toutefois, il n'existe pas d'outils permettant d'apprécier ces situations.

M<sup>me</sup> Giraud répond qu'une stagiaire de l'université de Grenoble qui vient d'arriver dans son service a travaillé sur ces questions. Mais aucun aspect de cette problématique n'est scientifiquement mesurable; les appréciations sont subjectives et elles commencent à avoir une certaine objectivité lorsqu'elles sont prises

collectivement. Puis elle ajoute qu'il n'y a pas d'informations autres que celles données par la police pour essayer de mesurer les situations.

### **Séance du 6 novembre 2012**

*Audition de Messieurs Nicolas Hugo, Marco Jan et M. Balmer, représentants du Contrat de quartier des Grottes*

M. Balmer explique que cette expérience a débuté il y a quatre ans et que le Conseil administratif a jusqu'à présent accepté 14 projets, dont celui de la recondensation des voiries et des distributions du quartier. C'est un point important de leur travail.

Il fait alors un petit rappel historique. Ce quartier devait être détruit dans les années 1940, raison pour laquelle les autorités avaient alors décidé de ne plus rénover les bâtiments. Ce quartier a donc été laissé à l'abandon pendant trente ans. Puis les habitant-e-s se sont manifesté-e-s dans les années 1970 pour sauvegarder les Grottes. A partir de là, les bâtiments ont été progressivement rénovés. Mais les espaces publics ont toujours été délaissés et ne sont plus en rapport avec la qualité des bâtiments. Le projet de zone de rencontre fédère tous les autres projets.

Quelques questions sont posées à propos du fonctionnement du contrat de quartier. Quelle est la place de la société civile au sein du contrat de quartier? Des professionnel-le-s sont-ils/elles engagé-e-s pour gérer le processus participatif, pour véritablement le respecter? Il est également demandé aux auditionnés s'ils ont entendu parler des processus participatifs qui avaient cours à Vernier.

Les auditionnés répondent que les commerçant-e-s et habitant-e-s du quartier ont été invité-e-s à participer aux groupes de travail. Une cinquantaine d'habitant-e-s participent activement. Les aspects techniques sont pris en charge par la Ville via le coordinateur, M. Philippe Mongin, qui doit assurer la transversalité avec tous les services. Si un problème très précis et concret se pose, par exemple un ennui avec une canalisation, il peut être transmis à cette personne qui relaye l'information auprès du service concerné. Le Copil (comité de pilotage) de la Ville intègre des représentant-e-s de tous les services.

Il n'y a pas, de manière générale, de professionnel-le-s des processus participatifs. Au départ, chaque personne est venue avec des aspirations personnelles. Puis les choses ont été discutées et la majorité des demandes prises en compte pour dégager des compromis.

Lorsqu'une commissaire demande quels sont les liens entre le projet de la place des Grottes et le projet sur la circulation. M. Balmer répond que les habitant-e-s se sont réapproprié cette place qui était un parking. La Ville de Genève

avait conçu différents projets sur cet espace qui n'ont jamais été réalisés. Les groupes de travail ont alors repris ces idées en proposant un espace similaire à ce qui se fait à Barcelone. Dans ce cadre, une professionnelle de la médiation est intervenue. Les deux projets (place et circulation) s'élaborent en parfaite coordination. M. Hugo précise que ces projets sont aussi pris en considération par le groupe de travail qui planche sur la requalification des espaces publics.

M. Jan ajoute que les commerçant-e-s (dont il fait partie) étaient au tout début très opposé-e-s au principe de la zone de rencontre. Puis, après le déplacement à Sion, ils et elles ont pu se rendre compte qu'il était possible de faire quelque chose de très intéressant avec une telle zone. Les commerçant-e-s y sont maintenant acquis-e-s. L'idée est que les arcades soient des commerces ouverts au public. Il a même été envisagé d'utiliser les arcades inoccupées temporairement, pour des expositions par exemple. Nombre de commerçant-e-s avaient quitté le quartier dans la deuxième partie du XXe siècle, cassant ainsi la dynamique commerciale. Ce projet de zone de rencontre représente donc un espoir de revitaliser cette dynamique.

Le principe proposé pour l'ensemble du quartier est de favoriser les commerces de proximité, en conservant un certain nombre de places de parc, en les répartissant mieux.

Les auditionnés déclarent que les aménagements faits à Sion sont simples et très bien respectés (pas de parage en dehors des cases prévues pour ça, respect de la limitation de vitesse, etc.). Il n'est pas possible de comparer la Ville de Genève et la Ville de Sion, certes. Mais le seul grand ensemble de rues en zone de rencontre qu'il est possible de trouver se situe à Sion, et le quartier des Grottes, entouré par les voies CFF, de grands axes et les immeubles «Schtroumpfs» vers lesquels il n'y a aucune rue, serait parfait pour faire un aménagement comparable.

La discussion arrive sur l'épineuse question des parkings, y compris les places de livraison.

M. Jan explique que l'idée est justement de redynamiser le quartier en rendant les places plus disponibles.

Un commissaire observe que ce quartier a un aspect communautaire et remarque que les sommes envisagées ne sont pas anodines. Il demande quelles sont les mesures mises en place pour que chacun-e puisse bénéficier de ces investissements. M. Balmer répond que le quartier amène un grand transit piétonnier (Etablissement médico-social, salles de répétition, future voie verte, etc.) et évoque à nouveau la redynamisation du commerce dans ce quartier. Tous ces éléments seront très attractifs et attireront encore plus de promeneurs et promeneuses. Le but est justement d'avoir un quartier accueillant. M. Balmer évoque à cet égard le marché du jeudi soir et signale que les bistrotts sont bien fréquentés.

## Séance du 13 novembre 2012

### *Discussion*

Un commissaire libéral-radical déclare que, vu les prix et l'expérience faite à l'égard de la tour des Grottes, il sera difficile pour lui d'accepter ce projet. Il pense également qu'il serait judicieux d'entendre le magistrat à ce sujet (N.d.l.r.: Le magistrat n'est pas venu présenter ce projet, il a délégué cela aux services.)

Pour répondre à la remarque sur la tour des Grottes, un membre d'Ensemble à gauche déclare qu'il ne s'agit pas des mêmes personnes et que ce contrat de quartier a un périmètre très large. Il ajoute que le but est de rendre ce quartier plus sympathique. Pour les coûts, il mentionne qu'il est question de refaire les pavages et pas seulement de placer des potelets. Il estime qu'améliorer ce quartier, dont certains coins sont en très mauvais état, sert tant les habitant-e-s des Grottes que le reste de la ville.

La représentante démocrate-chrétienne est quelque peu agacée. Elle pense que les fonctionnaires entendu-e-s ne savaient pas de quoi il retournait. Elle déclare, par ailleurs, avoir pu observer que lorsque des installations sont aménagées en ville, ces dernières proviennent de la sollicitation de quelques personnes. Mais là, à contrario, les personnes du contrat de quartier semblent avoir réfléchi avant. Pour ces raisons, elle s'abstiendra.

Une commissaire des Verts déclare que ce projet va dans le bon sens, à l'exception du prix.

Elle ne comprend pas pourquoi ouvrir des rues à la vie coûte si cher; cela ne nécessite pas forcément foule d'aménagements. Faire des rues piétonnes, ou les mettre en zone 20 km/h ne justifie pas de refaire l'entier du pavage d'un quartier. De plus, son groupe restera attentif au bon déroulement de ces contrats de quartier. Elle ne comprend pas pourquoi l'administration ne parvient pas à faire confiance à la population et crée des structures trop lourdes et hiérarchisées. Cela fait des années que les Verts demandent que des professionnel-le-s de la démocratie participative mènent à bien ces contrats de quartier, mais rien n'a été fait. Elle soutient la proposition d'entendre M. Pagani.

Un commissaire socialiste rappelle que l'audition des représentant-e-s du contrat de quartier était très convaincante. Il ajoute que ce projet paraît particulièrement nécessaire et qu'il est porté par tous les habitant-e-s et commerçant-e-s de ce quartier, qui collaborent bien. Pour lui, ce crédit doit être voté dès ce soir.

Un intervenant libéral-radical pense que les contrats de quartier ne peuvent pas fonctionner, puisqu'il n'y a pas de légitimité démocratique. Pour lui, les citoyen-ne-s élisent des gens et font des référendums lorsqu'ils ne sont pas content-e-s avec ce que font ces élu-e-s. Il ne trouve pas que les habitant-e-s d'un quartier

puissent décider à la place de la Ville. Il ajoute que ce quartier est celui qui a vu le plus de rénovations de la part de la Ville et que les gens n'ont pas toutes et tous la chance d'habiter les Grottes. Pour lui, il est scandaleux de faire croire à ces personnes qu'elles ont du pouvoir.

Une commissaire d'Ensemble à gauche rappelle que la proposition ne porte pas sur les contrats de quartier mais qu'elle a été élaborée dans un cadre représentant la Ville et les habitant-e-s. Elle mentionne qu'il n'est pas simplement question de fermer deux bouts de rue, mais bien de réfléchir à l'ensemble de la circulation dans d'un quartier et d'assurer une meilleure sécurité, notamment autour de la place des Grottes.

Son camarade de groupe précise qu'il a été indiqué aux gens que le contrat de quartier n'est pas un lieu où on décide quoi que ce soit et que ce message a été clair pour chacun-e. C'est un processus qui permet d'initier une dynamique et ce projet est un projet pilote.

Une membre du Mouvement citoyens genevois déclare que c'est une partie des habitant-e-s des Grottes qui propose des choses, et que ce quartier se comporte comme un village, avec les deniers de la Ville. Elle dit que ce quartier refuse des nouveaux logements et demande des aménagements pour empêcher que l'on y entre.

Mise aux voix, l'audition de M. Pagani est acceptée par 13 oui et 2 abstentions.

## **Séance du 27 novembre 2012**

*Audition de M. Rémy Pagani, maire, et de M<sup>me</sup> Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité*

Des questions sont posées sur le coût exorbitant de l'opération, en regard de la modestie des aménagements prévus.

M<sup>me</sup> Giraud rappelle que ce projet se base sur un coût de 500 francs le m<sup>2</sup>, ce qui est un prix courant, fourchette basse. Il est question de faire un aménagement sur l'ensemble du quartier et de reprofiler toutes ces rues. Pour mémoire, elle rappelle que la place du Molard est revenue à 1200 francs le m<sup>2</sup>.

Combien ont coûté les aménagements faits à Sion, donnés en exemple lors d'une précédente audition? M<sup>me</sup> Giraud répond que certains aspects sont comparables et que les fourchettes de prix étaient similaires, à l'exception de la rue qui se trouve dans la suite du grand pont qui a fait l'objet d'une requalification.

Pourquoi l'étude coûte maintenant 240 000 francs de plus que ce qui était planifié? M. Pagani explique que le plan financier d'investissement est un plan

d'évaluation qui permet de caler les projets et que les coûts y sont évalués à la louche. L'étude qui a été menée l'a été à la demande des habitant-e-s des Grottes. M<sup>me</sup> Giraud rappelle que le processus du contrat de quartier se conduit avec des groupes de travail, pas à pas, et que le montant de l'étude s'est dès lors précisé. Pour justifier cette somme, elle rappelle qu'il ne s'agit ici pas d'aménagements légers provisoires, mais qu'ils seront définitifs.

Sur le fond, le maire ajoute que les demandes sont légitimes. Lorsque l'on descend l'avenue des Grottes, on se rend compte que ce quartier a été laissé à l'abandon pendant cinquante ans.

Un commissaire déclare ne pas avoir compris la manicette de la Ville pour remplacer les places disparues en surface. M<sup>me</sup> Giraud répond que le stationnement en zone bleue est du stationnement habitant avec macaron. Elle ajoute que les bénéficiaires ont également accès à la location de places en ouvrage de la GIM, et précise que des contacts ont été pris avec la Direction générale de la mobilité et les TPG pour pouvoir accéder au parking qui n'appartient pas à la Ville.

Il y aura encore du stationnement en zone bleue et en zone blanche, les habitant-e-s seront libres de prendre ou non une place en ouvrage, places qui sont nombreuses dans ce quartier.

Mais le même commissaire dit que, selon la nouvelle loi, les personnes qui ont un macaron doivent pouvoir se parquer gratuitement en ouvrage, et il aimerait savoir quel sera l'impact financier de cette modification. M. Pagani répond que la Ville essaye d'être très pragmatique. Il avait été demandé de désaffecter le parking se trouvant sous l'ancien cinéma des Grottes et de le transformer en espaces de stockage. Il s'était alors opposé à ce projet et avait proposé d'installer des zones bleues dans ce parking. Malheureusement, cela avait été refusé en raison des voies du tram à traverser. Il sera donc difficile de remplacer des places macarons par des places en ouvrage pour le même coût. Pour donner des exemples de valorisation de places de parking appartenant à la Ville, M. Pagani explique qu'au Faubourg, les places sont louées à 400 francs/mois, alors que dans le quartier des Grottes, les places sont louées à 180 francs/mois. Par contre, l'ennui est qu'il arrive régulièrement que les places soient ensuite relouées plus chères par les habitant-e-s à des pendulaires.

Une commissaire s'offusque que le magistrat envoie les mères de famille dans des parkings souterrains où elles se feront agressées. M<sup>me</sup> Giraud répond qu'il n'y a, à Genève, pas de garantie de pouvoir se parquer devant chez soi et M. Pagani mentionne que c'est un quartier qui possède plus de places de parking en ouvrage que d'habitant-e-s.

Concernant l'impact du changement de régime de circulation, M<sup>me</sup> Giraud explique que les charges de trafic étant relativement faibles, les reports issus de



la modification du schéma de circulation auront une incidence insignifiante sur les axes environnants.

Pour répondre à des questions sur la nécessité ou non d'entreprendre tous ces travaux, M<sup>me</sup> Giraud dit que la plus-value sera surtout esthétique, l'idée étant de continuer sur la lancée des efforts consentis ces dernières années pour le patrimoine bâti de ce quartier. De plus, il y a plusieurs enfants dans ce quartier et il est important de sécuriser le chemin jusqu'à l'école.

Une commissaire demande si le salaire mensuel des architectes de la Ville se monte à 12 000 francs, puisqu'elle observe que les montants indiqués dans la proposition impliquent des honoraires se montant à plus de 50% du budget. M. Pagani rappelle que les architectes du privé doivent également payer des locaux et des secrétariats. Et, selon lui, il est nécessaire de faire vivre la communauté en donnant du travail à l'extérieur.

Cette même commissaire dit que les commerces du bas du quartier de Saint-Gervais ferment depuis que les gens ne peuvent plus se parquer. Mais M. Pagani explique à nouveau que les commerçant-e-s des Grottes sont d'accord avec cet aménagement.

## **Séance du 4 décembre 2012**

### *Discussion*

La commission attend toujours des réponses de M<sup>me</sup> Giraud sur les incidences financières des modifications des places de parc, si le projet est accepté. La question fondamentale est de savoir si les places en sous-sol seront payantes ou gratuites.

Un représentant libéral-radical veut savoir quelle est, pour la Ville de Genève, la valeur de la place de parc. Cela revient à savoir comment le Conseil administratif souhaite respecter la loi cantonale. De plus, une question a été posée à l'administration, il est donc normal d'attendre la réponse avant de se prononcer. Et, sur le fond, il mentionne les coûts des réalisations en Ville de Genève et remarque que, si ce projet se monte finalement à 10 millions, il devra faire l'objet d'un arbitrage. Il ne trouve alors pas très judicieux de dépenser pour ces études. D'autres projets sont déjà en balance. Il est possible d'attendre un peu plus.

La commissaire démocrate-chrétienne trouve qu'il n'est pas normal que l'administration vienne présenter un projet «à moitié cuit». Elle observe que les habitant-e-s ont mieux réfléchi que l'administration. Pour elle, attendre ces réponses revient à obliger l'administration à faire son travail, vu que personne n'avait pensé à ces éléments avant que la commission ne pose ces questions.

Cependant, les socialistes ne considèrent pas ces détails nécessaires pour voter la proposition. Ces informations seront pertinentes dans le cadre du crédit de réalisation. Pour eux, ce projet doit être une priorité, cela fait cinquante ans que ce quartier est délaissé.

Par 9 non (1 EàG, 1 DC, 3 PLR, 2 UDC, 2 MCG) contre 1 oui (S) et 5 abstentions (1 EàG, 2 S, 2 Ve), la commission décide de ne pas voter cette proposition lors de cette séance.

### **Séance du 8 janvier 2013**

#### *Discussion et vote*

Les commissaires libéraux-radicaux sont déçu-e-s des réponses de l'administration. Dépenser 500 000 francs pour des études ne sert à rien si on ne peut, pour le moment, pas être sûrs qu'il sera possible de réaliser les aménagements souhaités, soumis à l'accord du Canton. Par ailleurs, 500 000 francs de frais d'étude signifient cinq à six millions de crédit de réalisation. Le Parti libéral-radical se demande où sont les priorités du Conseil administratif. D'autant plus que, pour ce groupe, le quartier des Grottes n'est pas dans une situation aussi catastrophique que d'autres, comme les Pâquis notamment.

Le groupe socialiste trouve la question de la valorisation des places de parc certes intéressante, mais pas prioritaire dans ce cadre. Il rappelle que le Conseil municipal a la responsabilité de faire avancer ce dossier, ce d'autant plus qu'il est question d'un crédit d'étude. Il aimerait qu'un vote soit fait lors de cette séance de commission et explique, d'une part, que le Conseil administratif est en train de finaliser l'échelonnement des projets et, d'autre part, qu'il est nécessaire de mener cette étude pour connaître les coûts et délais de réalisation. Vu les rénovations opérées sur les bâtiments, il serait judicieux de s'occuper des rues. Les autres quartiers aussi ont fait l'objet de rénovations et d'aménagements, comme la place de la Navigation aux Pâquis par exemple.

Mais le représentant de l'Union démocratique du centre aurait aimé avoir des éléments financiers plus précis pour pouvoir se prononcer sur cet proposition.

Une commissaire des Verts déclare que ce projet propose d'excellentes mesures, mais son groupe ne comprend pas pourquoi il est si cher, pourquoi il a tant augmenté par rapport à ce qui était prévu initialement. Aucune précision sur les coûts n'a été apportée, le détail des frais n'est pas clair pour la commission.

Par ailleurs, les contrats de quartier sont une bonne avancée pour la démocratie participative, mais ils sont beaucoup trop lourd administrativement, et il est difficile d'être convaincu du réel respect de la volonté des habitant-e-s.

Cette commissaire pense que les habitant-e-s ont des projets intelligents et que, en les laissant s'investir d'avantage dans la concrétisation de ceux-ci, on gagnerait sur tous les plans. La population se réapproprierait mieux les espaces publics qu'elle utilise tous les jours, le lien social serait renforcé et les aménagements seraient largement meilleur marché.

Les Verts poseront peut-être un amendement en séance plénière.

Les commissaires d'Ensemble à gauche trouvent aussi cette étude nécessaire pour connaître le calcul des coûts, et ne sont pas convaincus par l'argument disant que ce quartier n'est pas prioritaire, puisqu'il n'est pas question de laisser tomber les autres lieux.

Pendant plus de quarante ans, rien n'a été fait pour ce quartier alors voué à la destruction. Puis, changement de plan et les bâtiments du quartier ont été admirablement rénovés, de nouveaux immeubles ajoutés. Cela a permis à de nombreuses familles de s'installer aux Grottes. Toutefois, rien n'a été fait dans les rues. Pour ce groupe, le projet permettrait de finaliser ce qui a été entamé sur tout un quartier.

Les habitant-e-s et commerçant-e-s se sont mis d'accord et proposent différents aménagements; cette expérience vise à dynamiser la démocratie et il faudra tirer des conclusions après qu'elle ait été menée à terme. Une de leurs commissaires considère que la Ville a une responsabilité liée au fait que beaucoup de logements de ce quartier sont à la GIM. Il ne s'agit pas de créer un ghetto mais d'intégrer ce quartier dans un ensemble.

Le Mouvement citoyens genevois refusera ce projet car ce quartier a déjà été réaménagé. Ce groupe ne souhaite ni une augmentation du prix locatif des places de parking, ni la fermeture du quartier sur lui-même, qu'entraîneraient les boucles de circulation. Une commissaire déclare qu'il y a d'autres priorités aux Pâquis ou aux Eaux-Vives et que des travaux importants et urgents sont à mener dans d'autres quartiers moins bien entretenus. En outre, l'autre représentante du groupe continue de penser que le projet de réaménagement de la gare pourrait entraver la mise en place de ce projet.

La commissaire démocrate-chrétienne non plus ne votera pas ce projet. Cette décision, prise avec regret au vu du travail fourni par les habitant-e-s, est clairement une sanction contre l'absence de travail des services sur ce projet. Les habitant-e-s et commerçant-e-s semblaient avoir réfléchi plus loin que l'administration qui ne se serait posé aucune question si la commission ne lui en avaient posées. La question de la place donnée au contrat de quartier est fondamentale.

Mise aux voix, la proposition est refusée par 8 non (1 DC, 3 LR, 2 UDC, 2 MCG) contre 6 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve) et 1 abstention (Ve).

*PROJET DE DÉLIBÉRATION REFUSÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 548 000 francs destiné à l'étude d'aménagement de zones de rencontre et de zones piétonnes dans le quartier des Grottes.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 548 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon l'étude sera amortie en 3 annuités.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.